

ARRÊTÉ DEP-2025-225 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 à D 337-23 et D 337-158 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 22 février 2017 portant création du certificat d'aptitude professionnelle Accompagnant éducatif petite enfance ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2025-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle et aux certificats de spécialisation ;

- ARRÊTÉ -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle Accompagnant éducatif petite enfance pour la session 2025 dans l'académie de Créteil – Département du Val-de-Marne est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Laurence DANGER, professionnelle

Vice-présidente :

Madame Loubna GOURIRAN, enseignante

Enseignants :

Monsieur Cédric BILLARD

Madame Céline MONOT

Monsieur Nadjib ACHOUR

Monsieur Abdeslem HALLOU

Professionnelles :

Madame Leila BAKLOUCHE

Madame Camille CHAMPY

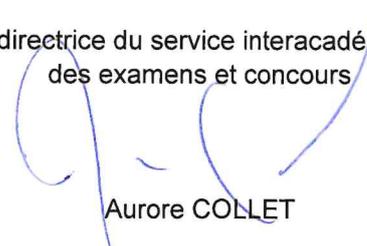
Madame Nadia LABLACK

Madame Sylvie MENIGON

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2025.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurore COLLET